



**RAPPORT DE PROGRÈS**  
LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS

AVRIL 2019



## PRÉFACE

*« la terre est ce que nous avons tous en commun »*  
**wendell berry**

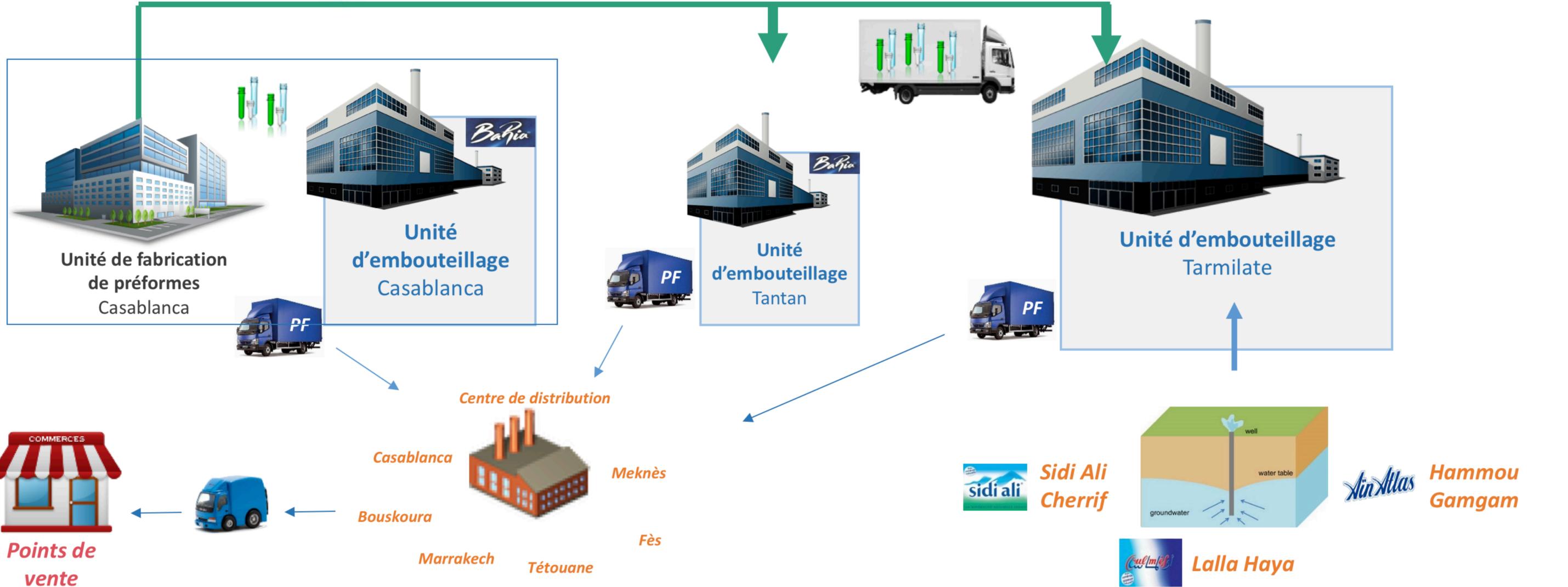
- L'année 2018 était une année d'influence, d'impact et de coopération sur les problèmes mondiaux. En 2018, les thèmes du changement climatique, des technologies de rupture et du capital humain n'étaient pas seulement des priorités pour les organisations internationales, mais également pour les gouvernements et les entreprises privées. Le niveau de partenariat en ligne entre ces groupes est sans précédent alors que le monde tente collectivement de relever les défis mondiaux.
- Le même type de coopération qui produit un impact sur le terrain suscite également une prise de conscience et un plaidoyer plus larges à mesure que le monde relève ces défis. Par exemple, pour le capital humain, 2018 a été l'année où le développement humain a été placé au premier plan. Sans un effort mondial urgent et concerté visant à investir dans leurs populations, de nombreux pays risquent d'être exclus de la prospérité future.
- Aussi, tout autour de nous, nous pouvons constater que la technologie perturbe notre vie quotidienne. Dans le domaine du développement mondial, les innovateurs déploient de plus en plus de technologies pour tenter de résoudre certains des problèmes les plus pressants du monde.
- Cette année, nous avons été heureux de voir autant de voix s'accorder pour un avenir meilleur pour les plus démunis du monde. Parmi les thèmes qui ont été traités, en soulignant l'importance de l'éducation des filles, en passant par le soutien aux réfugiés, le monde s'est rallié à ces efforts et à d'autres dans le monde pour mettre fin à la pauvreté. En 2019, la collaboration et la coopération de tous est primordiale afin d'avoir un impact réel sur la résolution de ces problèmes.
- Début décembre 2018, l'urgence de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C a été entendue dans le monde entier. Les dirigeants mondiaux se sont réunis à Katowice, en Pologne, pour la COP24 afin de finaliser le cadre de règles qui guidera la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Dans ce cadre, le Groupe de la Banque mondiale a annoncé de nouveaux objectifs pour 2025, notamment un renforcement important du financement de l'adaptation et la mise en place de voies de développement sobres en carbone.
- Les entreprises vers ce système où leurs impacts sont de plus en plus importants. C'est la raison pour laquelle la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, faisant partie des vecteurs majeurs de l'économie au Maroc dans son domaine a choisi d'adhérer au Pacte Mondial, lancé en 2000 sous l'égide des Nations Unies, pour s'inscrire parmi les entreprises avançant tout en respectant et en appliquant dans leur sphère d'influence dix principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption.
- L'objet principal de ce rapport est de démontrer pour la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sa vision stratégique à court, moyen et long terme dans la contribution au développement durable et son soutien des objectifs du pacte mondial.



# PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



**Siège**  
Casablanca





## NOS VALEURS ÉTHIQUES



**NOS CINQ VALEURS ÉTHIQUES** illustrent l'état d'esprit et les principes sur lesquels reposent les employés LEMO au travail en interne et en externe avec les différentes parties prenantes.

C'est sur la base de ces valeurs partagées que LEMO opèrent ses activités et créent la confiance, le respect, l'esprit d'équipe, la satisfaction client, la performance et la fidélité de ses employés et de ses collaborateurs.

Elles sont communes et impliquent tous les salariés de Les Eaux Minérales d'Oulmès. Elles doivent être connues de tous, appliquées à travers la culture de l'entreprise et respectées.

## INNOVATION

Nous veillons à **anticiper** les changements, nous faisons preuve de **créativité** et nous encourageons la **prise d'initiative** pour nous adapter aux évolutions du marché et renforcer notre leadership.

## RESPECT

Nous favorisons une considération **réciproque** basée sur **l'écoute**, la **tolérance** et **l'humilité**, ce qui assure un climat de confiance libérant les potentiels et les talents.

## FIDELITÉ

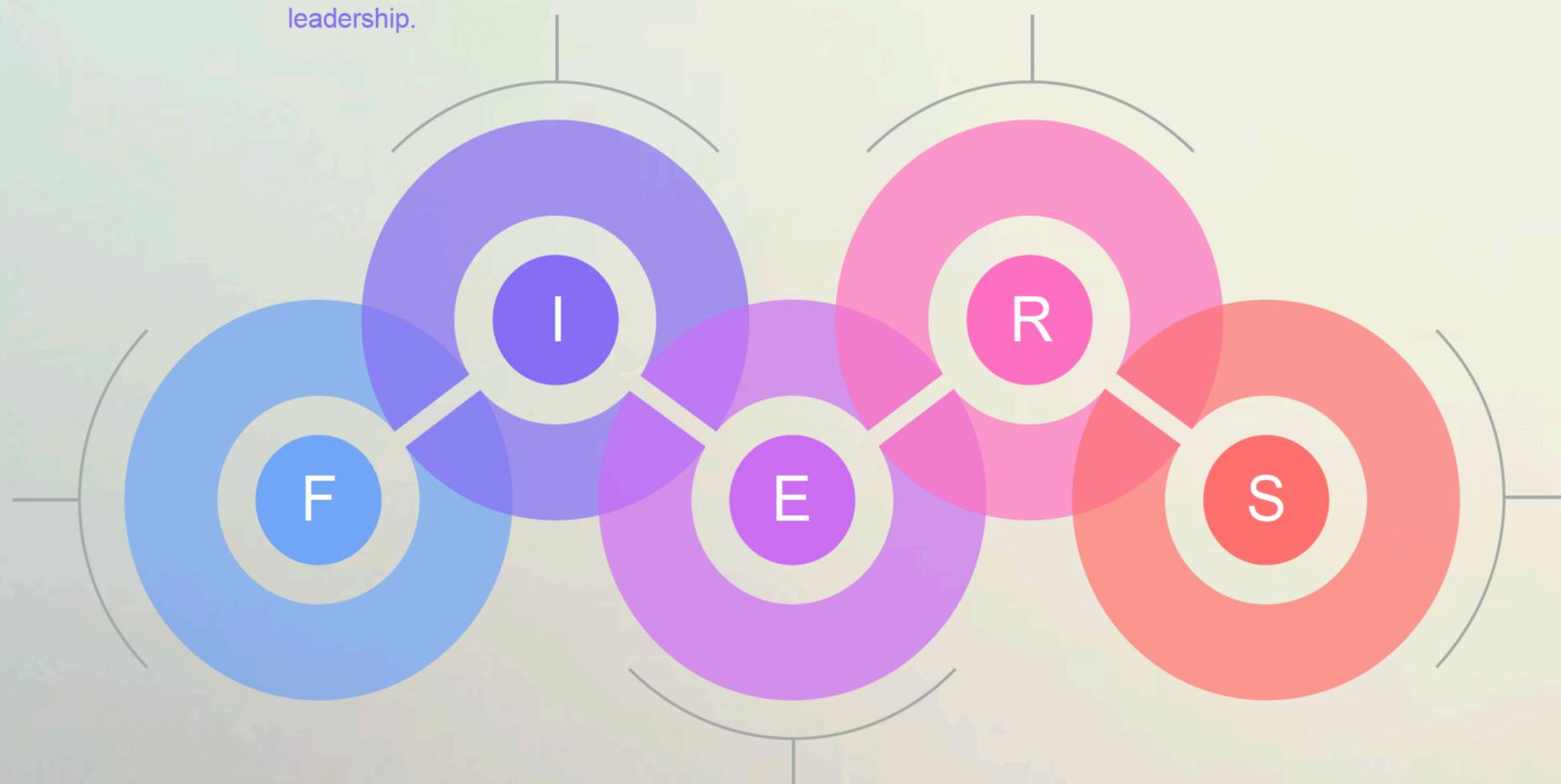
Nous partageons une relation de **loyauté** et de **confiance** qui installe les efforts entrepris dans la durée pour assurer la performance de nos activités ainsi que la réussite et le bien être de chacun.

## SOLIDARITÉ

Nous faisons du **partage**, de **l'esprit d'équipe**, du soutien de **l'intérêt collectif** et de **la synergie** la clé de la réussite de notre Groupe.

## ENGAGEMENT

Nous faisons preuve de manière permanente d'**implication** et d'**investissement** pour l'épanouissement de nos collaborateurs, la satisfaction de nos clients et le développement de nos activités.





# CHARTRE QHSE DE LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS

Les Eaux Minérales d'Oulmès a pour mission principale d'hydrater l'Afrique d'aujourd'hui et demain. Nous désirons renforcer et capitaliser notre position de partenaire responsable leader national et être le challenger n°1 en Afrique pour l'hydratation du consommateur tout au long de sa vie

En tant qu'entreprise citoyenne, nous nous appuyons sur nos valeurs pour mobiliser l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires dans l'optique d'adopter des modes de gouvernance les plus efficaces, garantissant un équilibre tant économique qu'environnemental et social afin de servir l'intérêt des Eaux Minérales d'Oulmès et du Maroc.

Voulant faire face aux enjeux et améliorer de façon durable la satisfaction de nos clients, de nos consommateurs et de nos parties intéressées, notre politique d'excellence se construit autour de 10 engagements :

**Respecter** les exigences légales, réglementaires, contractuelles et normatives relatives à nos services, notre système d'informations, nos installations et nos produits; et ce en matière de qualité, de salubrité, de santé et sécurité au travail, d'environnement et de la sécurité de l'information.

**Développer** la confiance et la fidélité de nos clients en leur fournissant des produits salubres et des services conformes à leurs exigences, et ce dans le respect des règles de la saine concurrence.

**Accroître** notre notoriété à travers la valorisation de nos marques et une communication transparente auprès de nos parties intéressées afin de pouvoir accéder aux nouveaux marchés au niveau national et international, tout en garantissant la loyauté des pratiques et la prévention de la corruption.

**Garantir** le partage, la préservation et la valorisation des connaissances en exploitant l'intelligence des nouvelles technologies d'information et de communication qui permettent une prise de décision rapide basée sur la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité de l'information stratégique faisant partie de notre capital matériel et immatériel.

**Développer** des relations de partenariat avec nos prestataires et adopter une culture d'achat basée sur la promotion de la responsabilité sociétale et sur la maîtrise de nos approvisionnements et de nos livraisons via une gestion optimisée des flux de la Supply Chain.



**Préserver** le patrimoine, anticiper l'accroissement de la capacité de production, moderniser notre outil de production et innover en continu nos procédés de fabrication & packaging grâce à notre veille technologique proactive alliant la rationalisation de la consommation des matières premières et des ressources naturelles avec le respect de l'équilibre de notre écosystème.

**Assurer** le respect des droits humains et garantir un climat social sain en assurant la pérennisation des acquis, en améliorant les performances de notre capital humain et en développant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en accord avec les principes d'équité, de diversité et d'égalité des chances entre les genres et la promotion des traitements en faveur des catégories vulnérables.

**Encourager** la consultation et la participation des travailleurs, améliorer en continu la qualité de vie au travail, les relations professionnelles et prévenir les pathologies et les traumatismes en maîtrisant les risques professionnels relatifs à la santé et à la sécurité provenant de nos activités, installations et produits.

**Protéger** l'environnement, prévenir les pollutions et minimiser l'impact environnemental de nos activités, installations et produits, notamment les rejets liquides, les déchets solides, les rejets atmosphériques et les nuisances sonores.

**Nous conformer** aux exigences des standards internationaux et déployer les ressources nécessaires à l'amélioration continue des performances de nos systèmes de management et au renforcement de la transparence de notre gouvernance.

**Nous déclarons, avec force et conviction, notre engagement sociétal et notre ambition de conserver notre avantage concurrentiel et notre leadership afin de continuer notre stratégie de croissance offensive en prenant en main notre développement futur, en transformant les risques potentiels en opportunités réelles et en adoptant un comportement citoyen, responsable et respectueux.**

Fait, le .....

**Mme Miriem BENSALAH CHAQROUN**  
Administrateur Directeur Général



## 10 PRINCIPES DU PACTE NATIONAL DES NATIONS UNIES



### DROITS HUMAINS

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.  
Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.



### NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.  
Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.  
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.  
Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



### ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.  
Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.  
Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



### ANTICORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



## DROITS HUMAINS

### PRINCIPE 1 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PROMOUVOIR ET À RESPECTER LA PROTECTION DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

#### ● **AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET LUTTER CONTRE TOUT TYPE D'HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a formalisé son engagement en faveur de la non discrimination et de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle oeuvre pour la réduction des contraintes limitant l'évolution professionnelle des femmes au sein de l'entreprise. De ce fait, aucune femme n'effectue de travail durant la nuit, de plus, une salle d'allaitement est aménagée au sein des locaux de l'entreprise.
- ▶ Les femmes ayant accouché bénéficient d'une heure d'allaitement quotidienne rémunérée. Et pour celles qui le désirent, de regrouper leurs heures d'allaitement pour bénéficier d'une matinée ou d'un après-midi rémunéré.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a mis en place une grille des salaires comparative H/F à compétences et ancienneté égale (il n'y a pas de distinction entre le salaire des femmes et des hommes).
- ▶ Pour renforcer les dispositions prises, Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un bilan sur la prévention du harcèlement et une sensibilisation régulière des cadres sur le sujet. Par suite, une disposition anti-harcèlement est intégrée au règlement intérieur et dans le code de bonne conduite et fait l'objet d'une procédure explicite.

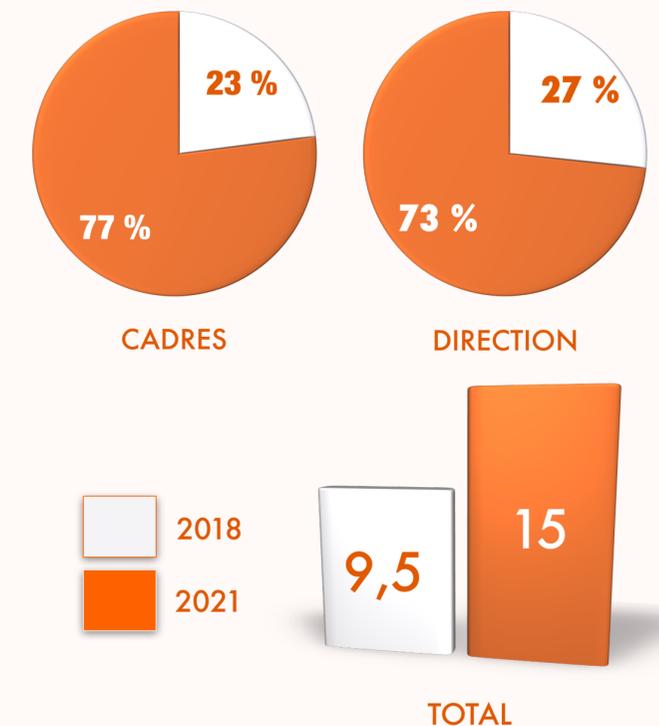
#### ● **ASSURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE**

- ▶ Un système de management de la santé et de la sécurité est mis en place au niveau de l'ensemble des sites de LEMO conformément au référentiel OSHAS ce système est amélioré en continu et audité annuellement par un organisme international.
- ▶ Ceci a pour but de créer les meilleures conditions de travail possibles dans l'organisation, d'identifier les dangers et mettre des contrôles en place pour les gérer, de réduire les accidents sur le lieu de travail et les maladies professionnelles pour diminuer les frais associés et les temps d'arrêt, d'impliquer et motiver le personnel avec de meilleures conditions de travail, plus sûres et de prouver la conformité aux clients et aux fournisseurs
- ▶ Cela étant dit, LEMO a mis en place le système de management de la santé et de la sécurité au travail pour mieux gérer ses risques concernant la santé et la sécurité. L'entreprise souhaite qu'à travers L'OHSAS 18001 de contribuer à la création des meilleures conditions de travail par le biais de contrôles opérationnels. Et aussi de créer une culture d'entreprise, car quand le personnel est conscient de son rôle et de ses responsabilités pour assurer sa propre santé et sécurité, il est plus susceptible d'éviter les risques potentiels.
- ▶ Une analyse de risque par processus, activité, zone et poste a été tenue et l'ensemble des moyens de maîtrise en découlant ont été déployés. Au niveau des sites de production, des campagnes de sensibilisation et des formations sont organisées sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection et situations d'urgence.

#### ● **S'ENGAGER EN FAVEUR DES PERSONNES À CAPACITÉS RÉDUITES**

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès adhère pleinement l'emploi des travailleurs à capacités réduites au sein de ses locaux. De ce fait, elle est engagée en matière de recrutement et à compétences égales.
- ▶ L'entreprise a établi une politique spécifique pour les personnes à capacités réduites et les personnes vulnérables.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a aménagé des postes de travail et des accès spécifiques aux locaux pour les personnes à capacités réduites. Cet aménagement est réalisé en fonction du handicap et requiert l'intervention du médecin du travail, du responsable hiérarchique et du responsable QHSE du site concerné.
- ▶ Une liste des travaux pouvant porter préjudices ou susceptibles d'aggraver leur état a été dressée et communiquée par le médecin du travail en concertation avec le personnel responsable de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

### **FEMMES SALARIÉES**



**Taux d'heures perdues dues aux AT**  
0,13 en 2018 par rapport à 0,10 en 2017  
**Taux de gravité des AT**  
0,17 en 2018 par rapport à 0,14 en 2017  
**Taux de fréquences des AT**  
7,05 en 2017 par rapport à 6,43 en 2017

4 personnes en situation de handicap sont actuellement intégrées, des contacts ont été pris avec l'ANDH.





## DROITS HUMAINS

### PRINCIPE 2 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À VEILLER À NE PAS SE RENDRE COMPLICES DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

#### ● LA VIE PRIVÉE DES EMPLOYÉS SUR LA COLLECTE DES INFORMATIONS PRIVÉES OU SURVEILLANCE DU LIEU DE TRAVAIL

- ▶ La société dispose d'une procédure précisant les types de surveillance du lieu de travail autorisés; quel type de renseignements personnels sur les travailleurs sont conservés; où il est stocké; qui a accès; et pourquoi l'information est nécessaire.
- ▶ Les travailleurs sont informés de toutes les activités de surveillance sur le lieu de travail, y compris des caméras et de la surveillance Internet ou par courrier électronique, et de l'objectif spécifique de la surveillance.
- ▶ La société obtient le consentement écrit préalable du travailleur avant d'obtenir des informations d'une personne avec laquelle le travailleur a une relation privilégiée, y compris un ancien employeur, un médecin ou un avocat.
- ▶ Les travailleurs ont accès à toutes les données personnelles collectées à leur sujet, y compris les données relatives aux décisions disciplinaires et celles obtenues grâce au contrôle, mais excluant les informations confidentielles de la direction relatives aux évaluations des performances, aux négociations salariales, aux promotions, aux rotations et autres décisions similaires.

#### ● VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN RAISON DE PRATIQUES GOUVERNEMENTALES OU SOCIALES

- ▶ L'entreprise recherche activement des informations sur la situation générale des droits de l'homme dans les zones où elle opère.
- ▶ Lorsque l'entreprise risque d'être impliquée dans des violations systématiques des droits de l'homme en raison de pratiques gouvernementales ou sociales, elle cherche à identifier des solutions par le dialogue avec d'autres entreprises, organisations de la société civile, experts et autres parties prenantes concernées, y compris, si possible, avec les autorités.
- ▶ La société veille à ne pas approuver les restrictions discriminatoires du droit de vote imposées par un État et à ne pas transmettre d'informations relatives aux appartenances religieuses, raciales ou politiques ou à d'autres caractéristiques des employés qui pourraient être invoquées par le gouvernement pour restreindre le droit de vote.

#### ● COMPLICITÉ DANS UNE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un manuel de principes bonne conduite en traitant le fait de proposer et accorder des faveurs et le fait de solliciter et accepter des faveurs. Un plan d'audit.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un code d'éthique achat où l'acheteur n'a pas le droit de percevoir directement ou indirectement une rémunération ou des commissions d'une entreprise fournisseur de l'entreprise ou d'une entreprise concurrente. De même, il ne peut être directement ou indirectement associé aux activités d'une société fournisseur de l'entreprise ou d'une société concurrente. L'acheteur n'a pas le droit de demander à un fournisseur un avantage de quelque nature que ce soit (argent, prêt, cadeau, voyage, remise, etc.) pour lui-même ou pour sa famille et doit s'engager à le refuser s'il est offert par le fournisseur et à en informer immédiatement la Direction de la société.
- ▶ L'entreprise s'est engagée à prévenir le harcèlement au travail.
- ▶ L'entreprise s'assure-t-elle que la semaine de travail est limitée à 44 heures. les heures supplémentaires sont peu fréquentes et limitées; et que les travailleurs bénéficient de pauses et de repos raisonnables
- ▶ La société veille à ce que tous les employés reçoivent des contrats de travail avant de commencer à travailler pour l'entreprise et à ce que les contrats soient compris par chaque employé.
- ▶ Les contrats décrivent en détail les droits et obligations de chaque employé, y compris une description claire du poste, les systèmes de bonus et de rémunération et des délais de préavis raisonnables.
- ▶ L'entreprise offre un salaire minimum vital permettant aux travailleurs de satisfaire leurs besoins fondamentaux et ceux de leurs personnes à charge.
- ▶ La société veille à ce que les contractants fournissent aux travailleurs opérant dans les locaux de la société un statut d'emploi officiel conforme aux normes de la société.
- ▶ L'entreprise assure que les travailleurs bénéficient de congés payés, de congés de maladie et de congés parentaux conformément aux normes internationales minimales



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

PRINCIPE 3 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À RESPECTER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET À RECONNAÎTRE LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE.

### ● RECONNAISSANCE DU DROIT DE TRAVAILLEURS À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

- ▶ L'entreprise s'est engagée à reconnaître les droits de ses travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective, y compris le droit de constituer et d'adhérer librement à des syndicats indépendants, et cet engagement est clairement communiqué à tous les employés.
- ▶ La société reconnaît les organisations de travailleurs aux fins de négociation collective et a mis en place des procédures pour garantir des négociations collectives régulières avec les représentants des travailleurs autorisés sur toutes les questions relatives au lieu de travail.
- ▶ La société autorise les représentants des travailleurs à accéder aux conventions collectives, aux locaux de l'entreprise, aux employés et à toute autre documentation pertinente nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.
- ▶ La société interdit toute discrimination ou action défavorable à l'encontre des représentants des travailleurs ou des employés pour avoir participé ou s'être abstenu de participer à des activités syndicales licites.
- ▶ La société dispose d'un comité, avec la participation de représentants élus par les employés, qui est responsable de l'audition, du traitement et du règlement des affaires disciplinaires et des griefs des employés.



### ● RESPECTER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU LIBRE EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un document qui définit l'organisation du dialogue social. Ledit document précise la mise à disposition de l'ensemble des Représentants du Personnel d'un temps et d'un budget alloué à l'expertise juridique en matière de développement des compétences sur l'ensemble des aspects sociaux dont ils sont en charge (droit du travail, conventions collectives, couverture sociale, procédure en cas de litige, etc).
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès octroie l'accès aux conseils d'un des cabinets d'avocats travaillant avec l'entreprise aux Représentants du personnel.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès organise des formations pour la sensibilisation des Représentants du Personnel sur la nécessité de la structuration des rapports et le suivi régulier des demandes & des réclamations sous forme de plans d'actions précisant les responsabilités & les deadline (état d'avancement des actions décidées lors des réunions du personnel précédentes).
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès sensibilise le porte parole des Représentants du Personnel sur la nécessité de communiquer les résultats des réunions et des points essentiels en « Darija - Arabe dialectal ». En plus d'assurer l'affichage de ces éléments là au niveau des tableaux dédiés.



### ● OCTROYER LE DROIT À TOUS LES SALARIÉS DE FONDER OU D'ADHÉRER LIBREMENT À UN SYNDICAT

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès établie une relation d'égal à égal avec le représentant du personnel. D'ailleurs, il est important pour l'entreprise avec un représentant du personnel, de ne pas afficher le lien hiérarchique.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès aborde avec une approche qui est sur un mode symbolique - qui n'a pas de valeur en soi - avec le représentant du personnel. De manière, à laisser les représentants à exprimer leur ressenti et faire savoir ce qui ne pas.



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

PRINCIPE 4 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

### ● GARANTIR DES RECRUTEMENTS DANS UN CADRE CONTRACTUEL

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un document qui définit l'organisation du dialogue social. Ledit document précise la mise à disposition de l'ensemble des Représentants du Personnel d'un temps et d'un budget alloué à l'expertise juridique en matière de développement des compétences sur l'ensemble des aspects sociaux dont ils sont en charge (droit du travail, conventions collectives, couverture sociale, procédure en cas de litige, etc).
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès est engagé à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et s'interdit de faire travailler quelqu'un dans un cadre non-contractuel.
- ▶ Les contrats de travail en CDI sont établis par écrit et sont signés et légalisés des deux parties. Il n'y a pas de contrat CDD au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.
- ▶ La société Les Eaux Minérales d'Oulmès fait appel au travail des intérimaires suivant les besoins de la saisonnalité, et contractualise avec le prestataire des intérimaires précisant les raisons justifiant le recours à des salariés intérimaires, la durée des tâches et le lieu de leur exécution.
- ▶ Le recours aux salariés de l'organisme temporaire se fait toujours en vue de l'exécution des travaux non permanents appelés "tâches" après consultation des délégués des salariés et ce dans les cas autorisés par le code du travail marocain.



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

PRINCIPE 5 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

- **VEILLER AU RESPECT À L'APPLICATION DES EXIGENCES RELATIVES AU CODE DE TRAVAIL NATIONAL NOTAMMENT POUR LA PROTECTION DES ENFANTS**
  - ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès impose l'âge minimum de 20 ans au travail et son respect au niveau de l'ensemble de ses sites et prestataires.
  - ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi des règlements internes, où il est stipulé l'interdiction claire à tout recours direct ou indirect au travail des enfants de moins de 15 ans (article 143 du code du travail) au sein des Eaux Minérales d'Oulmès. Cette règle est ainsi appliquée au niveau de nos partenaires et fournisseurs avec qui nous cesserions toute activité en cas de non-respect.
  - ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un engagement fournisseur responsable qui spécifie les critères RSE que les prestataires devront respecter en matière de l'élimination du travail des enfants (au sein de l'entreprise et dans la chaîne d'approvisionnement).
  - ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a inclus au niveau des contrats et des cahiers des charges des sous-traitants et de fournisseurs l'interdiction du travail des enfants ainsi que les dispositions mensuelles de contrôle CNSS.



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

PRINCIPE 5 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTE DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

### ● PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LA DIVERSITÉ, L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS SANS AUCUNE FORME DE DISCRIMINATION

- ▶ Promouvoir l'égalité des chances au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, c'est permettre à chacun et chacune, quels que soient son origine sociale, sa nationalité, son lieu de naissance, ses convictions religieuses ou philosophiques, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap d'être intégré de manière respectueuse aux valeurs du groupe Holmarcom.
- ▶ 2018 a vu le recrutement de 2 personnes originaire de différentes nationalité d'Afrique Sub-Saharienne. De plus, en 2018, Les Eaux Minérales d'Oulmès ont signé une convention de partenariat avec l'Association Espoir Maroc, cette association a pour but l'intégration de personnes à mobilité réduite dans les différents acteurs du tissu économique Marocain. Le savoir-faire et le savoir être sont les critères de premier ordre pour pouvoir intégrer la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi une procédure spécifique au recrutement pour la lutte contre tout type de discrimination comprenant la consultation d'associations telles que "handicap Maroc ».
- ▶ La formation représente 1,44 % de la masse salariale pour l'année 2018. Les Eaux Minérales d'Oulmès prévoit une plus grande diversification et maîtrise des compétences de ses collaborateurs.
- ▶ La société Les Eaux Minérales d'Oulmès va déployer cette année « LEMO Academy » qui regroupe nos collaborateurs experts qui après avoir suivi des formations des formateurs assurent des formations métiers permettant le partage des connaissances et compétences.





## ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 7 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À APPLIQUER L'APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX PROBLÈMES TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 8 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PRENDRE DES INITIATIVES TENDANT À PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 9 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

### ● APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès identifie toute contamination des sols et de l'eau sur son site ou sur ses sites, évalue les impacts environnementaux et corrige toute contamination importante.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès s'efforce d'éviter les dommages environnementaux en assurant un entretien régulier des processus de production et des systèmes de protection de l'environnement (lutte contre la pollution de l'air, systèmes de traitement des eaux usées, etc.).
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès procède à des évaluations systématiques des risques des matériaux utilisés, des produits et des processus afin d'appliquer l'approche de précaution.
- ▶ La société veille à la transparence et engage un dialogue régulier avec les parties prenantes avec les voisins, les organisations de la société civile et les autres personnes s'intéressant à l'entreprise sur des questions environnementales critiques.

### ● PROCÉDURES D'URGENCE POUR PRÉVENIR ET TRAITER LES ACCIDENTS AFFECTANT L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

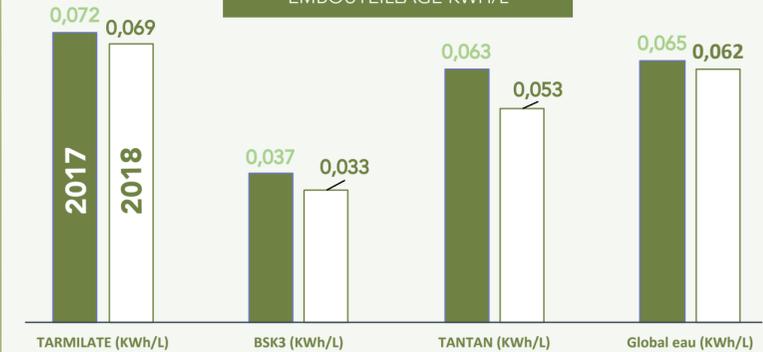
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a identifié les opérations dangereuses et les conséquences potentielles sur la santé humaine et l'environnement en cas d'accident.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès dispose de procédures détaillées, de plans, d'équipements et de programmes de formation pour prévenir et de réagir efficacement aux accidents et aux situations d'urgence, le cas échéant.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès forme les travailleurs à réagir aux accidents et aux situations d'urgence, notamment en effectuant au moins une fois par an des exercices d'urgence auxquels participent tous les travailleurs.
- ▶ Lorsqu'il existe un risque important d'impact sur les communautés locales, Les Eaux Minérales d'Oulmès dispose d'une procédure lui permettant d'informer immédiatement les communautés locales affectées des urgences industrielles, ainsi que des informations sur les interventions d'urgence, les plans d'évacuation et les interventions médicales.

### ● MESURES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès se conforme à la réglementation concernant l'utilisation des ressources énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a une stratégie climatique qui identifie des opportunités pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a lancé des activités pratiques pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ L'entreprise surveille sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ La société a défini une base de référence pour ses émissions de gaz à effet de serre, qui comprend une définition des opérations et activités de l'entreprise, ainsi que des gaz à effet de serre qui sont comptabilisés comme décrit dans le protocole sur les gaz à effet de serre.
- ▶ La société a pour objectif chaque année de réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

## ÉCO-ÉNERGIE

### SUIVI DES RATIOS ENERGETIQUES EMBOUTEILLAGE KWH/L



### RATIO ENERGETIQUE FABRICATION PRÉFORMES KWH/KG



le ratio énergétique continue à s'améliorer de **7% en 2017** et de **3% en 2018**.

Les Eaux Minérales d'Oulmès investit dans des presses géantes de **144 cavités haute cadence** à haut rendement énergétique

**ÉCONOMIE**  
2 GWH en 2018

**ÉVITÉ**  
490 TCO<sub>2</sub> en 2018

Préformes ( Kwh/Kg)

### ÉCO-INNOVATION 2017-2021

## GAIN DE 7 000 TONNES DE PET

Préformes	Evolution par an Millions de cols	Gain en PET
33cl	15 % ( Juillet 2018)	3 758
50cl	6 % (2020)	1 463
150cl	6 % ( Mai 2018) allègement col	717
500cl	10 % (2017)	1 016

Passage col court Bahia tt format (2019) 60 tonnes prévisionnelles





## ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 7 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À APPLIQUER L'APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX PROBLÈMES TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 8 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PRENDRE DES INITIATIVES TENDANT À PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 9 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

### ● MESURES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU ET TRAITER LES EAUX USÉES

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès traite les eaux usées avant leur rejet afin de réduire les impacts environnementaux négatifs. Si le traitement des eaux usées a lieu en dehors des locaux de l'entreprise,
- ▶ La société surveille les rejets d'eaux usées, y compris les types, les valeurs limites et les quantités de polluants dans les eaux usées.
- ▶ La société a pour objectif de réduire la consommation d'eau et d'augmenter la quantité d'eau réutilisée ou recyclée dans le cadre de différentes opérations et activités. Les Eaux Minérales d'Oulmès s'est dotée de nouvelles générations de lignes de productions où ils ont supprimé l'étape de rinçage et ainsi contribué à la préservation de l'eau. L'entreprise s'est aussi dotée d'un système de collecte d'eau qui est envoyée à une STEP biologique avant leur utilisation pour l'irrigation des espaces verts.
- ▶ L'entreprise fournit des informations et forme les travailleurs à la mise en œuvre de mesures visant à réduire la consommation d'eau et à réduire le besoin de traitement des eaux usées.
- ▶ L'utilisation par la société d'eau et ses rejets d'eaux usées ne nuisent pas à la durabilité des ressources en eau, à l'environnement naturel ou à la disponibilité en eau pour la consommation et l'assainissement.

### ● MESURES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

- ▶ La société a pour stratégie de gérer les déchets de manière responsable et tente en permanence de prévenir et de réduire la production de déchets.
- ▶ L'entreprise s'assure que les déchets pertinents pour le recyclage sont triés et remis à une entreprise de recyclage.
- ▶ La société surveille les types et les quantités de déchets produits, y compris où et comment ils sont recyclés, traités ou éliminés.
- ▶ La société fournit des informations et forme les travailleurs à la manipulation, au stockage, au transport et à la mise au rebut en toute sécurité des déchets dangereux et spéciaux.
- ▶ La société marque les zones utilisées pour le stockage des déchets et étiquette correctement toutes les zones de stockage des déchets, y compris un symbole de danger correspondant pour les déchets dangereux.
- ▶ L'entreprise fait appel à des sous-traitants agréés pour le transport, le recyclage, le traitement et l'élimination des déchets dangereux.

### ● PRÉVENTION, RÉDUCTION ET TRAITEMENT DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès se conforme aux exigences légales (par exemple, normes de pollution de l'air et valeurs limites).
- ▶ La société fournit des informations et forme les travailleurs à la gestion des émissions atmosphériques.
- ▶ L'entreprise surveille les types et les quantités d'émissions pertinentes dans l'air.
- ▶ La société traite les polluants pertinents avant qu'ils ne soient rejetés dans l'atmosphère (par exemple, en utilisant des filtres) ET tente continuellement de prévenir et de réduire les émissions atmosphériques.

### LES OBJECTIFS SONT DÉFINIS PAR PROCESSUS

- **Processus technique** : durabilité des ressources, ratio énergie électrique moyen, évolution consommation d'eau utilisation d'eau et casse
- **Processus logistique** : La gestion de déchets et la casse disposent d'objectifs régulièrement suivis
- **Processus commercial** : Le calcul des coûts est effectué moyenne de vente km parcouru et moyenne de vente par litre / Optimisation des circuits de distribution
- **Processus Supply chain** : Optimisation des coûts de transport bouteille, cout de transport par litre consommations des pneus mesure des moyens gasoils

#### ÉCONOMIE D'EAU EFFICACITÉ HYDRIQUE

- **Économie de 60 000 m<sup>3</sup>** d'eau par an (60 Millions de bouteilles de 1L)
- **Adoption de nouvelles technologies permettant :**
  - ▶ **Élimination** de l'étape de rinçage
  - ▶ **Évitement de la consommation de 2 m<sup>3</sup>/h** au niveau de lignes existantes ainsi que les nouvelles acquisitions (lignes 7, 9, 10 et 11) ce qui correspond à une économie de 12 000 m<sup>3</sup>/an/ligne

#### ÉCO-DISTRIBUTION EFFICACITÉ HYDRIQUE

- **Les Eaux Minérales d'Oulmès** Optimise les transferts entre ses sites et les cibles de vente.
- **Les Eaux Minérales d'Oulmès** Optimise ses canaux de distribution et Opérations de pré-ventes

#### VENTES PAR LITRE DE GASOIL CONSOMMÉ





## ANTI-CORRUPTION

### PRINCIPE 10 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À AGIR CONTRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, Y COMPRIS L'EXTORSION DE FONDS ET LES POTS-DE-VIN

#### ● LA SOCIÉTÉ PREND CLAIREMENT POSITION CONTRE LA CORRUPTION

- ▶ La Présidente Administrateur de Les Eaux Minérales d'Oulmès a déclaré que la société ne s'engagerait pas dans la corruption à tout moment, sous aucune forme.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a pour politique de rejeter la corruption et d'obliger tous les directeurs, dirigeants et travailleurs à se comporter de manière éthique et conforme à la loi.
- ▶ La politique de Les Eaux Minérales d'Oulmès en matière de lutte contre la corruption indique comment gérer les demandes de paiements de facilitation, donner et recevoir des cadeaux, s'engager dans des parrainages, faire des contributions politiques et comment faire du lobbying responsable.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi un code de conduite et d'éthique des vendeurs afin de commercialiser les produits fabriqués par l'entreprise auprès des clients existants et potentiels. Il est appelé à véhiculer la meilleure image de l'entreprise par son comportement, sa présentation et son honnêteté, ainsi que par sa ponctualité.
- ▶ La société a établi une charte de bonne conduite de la direction supply chain. Les principales règles de la charte sont des **(1)** règles relatives aux conflits d'intérêt, **(2)** règles relatives aux cadeaux et faveurs, **(3)** règles relatives au traitement adéquat de l'information interne, **(4)** règles relatives à la diversité, égalité des chances et tolérance (Non –discrimination), **(5)** règles relatives au respect de l'équité et des conditions de travail, **(6)** règles relatives aux lois en vigueur et aux directives de la société, **(7)** règle relatives à l'intégrité et la sincérité de l'information et les règles relatives à la protection des renseignements confidentiels, **(8)** propriété intellectuelle et renseignement exclusif appartenant à des tiers.
- ▶ L'entreprise a établi un code d'éthique et de déontologie du service audit interne. Le code de déontologie du service audit interne a pour but de promouvoir en interne une culture de l'éthique. Il énonce à cet effet les principes fondamentaux à respecter et les règles de conduite décrivant les normes de comportement attendues des Auditeurs Internes (Intégrité, Objectivité, Confidentialité et Compétence)

#### ● S'INTERDIRE TOUT COMPORTEMENT INDUS AFIN D'OBTENIR UN AVANTAGE IRRÉGULIER OU ILLÉGITIME

- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès s'engage à ne pas donner d'avance en numéraire.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès assure que tous les frais générés (honoraires d'avocats, d'experts et d'assurance) sont donnés en chèques sur présentation de justificatif, soit une demande d'honoraires, soit un jugement de règlement d'honoraires, ou sur présentation de factures.
- ▶ La société assure l'interdiction de la circulation de l'espèce dans le département juridique avec les partenaires ou les prestataires.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès assure que tous les règlements se font par chèques entreprises destinés aux avocats ou aux experts et, ou des chèques d'avocat ou du barreau destinés à l'entreprise ou par virements pour les mêmes motifs.
- ▶ Les Eaux Minérales d'Oulmès fait signer des conventions (fixer les barème des honoraires) à ses avocats et prestataires externes dans le but de contrôler les honoraires et éviter la sur-facturation.
- ▶ L'entrepriseInterdit tout contact entre un client contentieux dont le dossier est chez un avocat et tout autre interlocuteur que l'avocat en charge du dossier ; et en cas de volonté dudit client pour régulariser la créance dans les caisses de l'entreprise. Le règlement se fait à la caisse en présence d'un représentant LEMO et le caissier en contre parti d'un reçu à faire valoir devant l'avocat pour l'obtention d'une renonciation ou d'une main levée.
- ▶ Les contrats devant être générateur de privilèges aux clients et qui sont échus ne peuvent en aucun cas donner droits à ces dits privilèges malgré l'insistance du client ou du département demandeur, et toutes négociations y relative doit se faire en présence d'un représentant du département demandeur et du juriste.





## ACTIONS SOCIALES

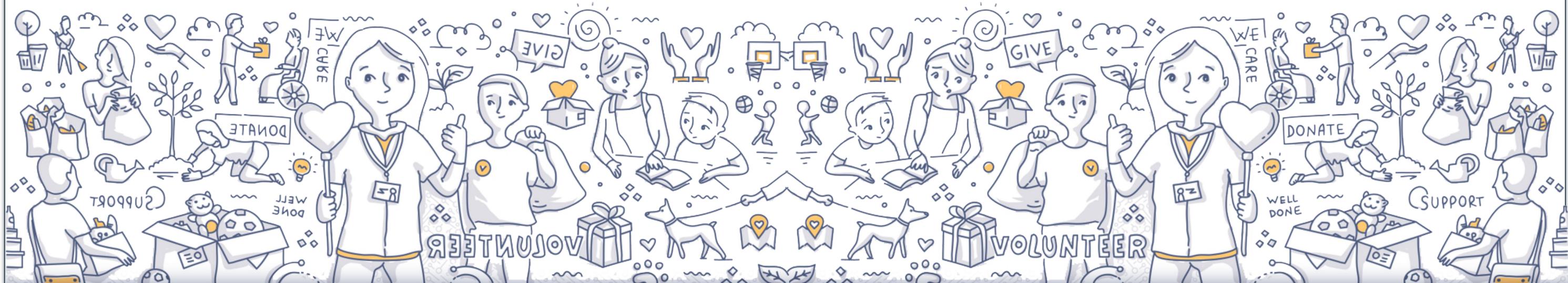
### QUELQUES ACTIONS SOCIALES

- SOCIO-CULTUREL
- EDUCATIF
- EDUCATIF
- SOCIO-EDUCATIF
- SANTÉ
- SOCIAL
- SOCIAL
- SOCIO-EDUCATIF
- SOCIAL
- SANTÉ
- SOCIAL

- Sponsoring de la pièce théâtrale "Bnat lalla Mennana"
- Sponsoring du premier Forum Arabe pour le développement communautaire à casablanca
- Sponsoring Bronze du Bal de promotion du Lycée Lyautey de l'année 2017/2018
- Sponsoring et accompagnement de l'association TIBU pour sa caravane nationale-national tibu school tour 2018. Accompagnement des équipes de TIBU Basketball Academy
- Participation salon L'AMECHO & 3ème congrès Africain de Medecine générale pratique
- DON pour l'association IHSSANE
- DON POUR L'ASMP
- Don pour l'association TAGMAT
- Don pour l'Ecole RIAD ZITOUN
- Don pour l'ASSOCIATION AMRAQ
- Contribution à l'organisation du Workshop sur les Maladies non transmissibles
- DON POUR L ASSOCIATION AL AMAL

Total des dons  
**1.839.004,64 DH**

Année 2018





## CONCLUSION



Fidèle aux valeurs de son Administrateur Directeur Général Madame Myriem BENSALAH-CHAQROUN, La société Les Eaux Minérales d'Oulmès, entreprise engagée économiquement et socialement, a fait du développement durable et social un des piliers de son projet d'entreprise. En plaçant le capital humain et la préservation de l'environnement au coeur de son développement. Les différentes actions et initiatives que la société mène sont placées sous le signe de l'exemplarité.

La politique de développement durable et social Les Eaux Minérales d'Oulmès se veut pragmatique, transparente et utile. Fondamentalement citoyenne, intrinsèquement marocaine, culturellement ouverte sur le monde, Les Eaux Minérales d'Oulmès est une entreprise moderne dont les racines sont profondément ancrées dans le Maroc d'aujourd'hui pour que le Maroc de demain soit plus fort.

Consciente des enjeux écologiques actuels, Les Eaux Minérales d'Oulmès prend l'engagement de réduire son empreinte écologique et de préserver la nature laissée en héritage à nos enfants.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès, à travers son adhésion au pacte mondial va faire en sorte que ses actions soient plus cadrées afin d'avoir un plus grand impact sur la société d'aujourd'hui. A travers cet accord, elle souhaite s'inscrire parmi les entreprises faisant partie du fer de lance des principes défendus par cette organisation, à savoir le respect des droits de l'homme, des conditions de travail, du respect et du développement environnemental et pour la lutte contre la corruption.